

# **RAPPORT DE TRANSPARENCE**

## **CABINET CIFRALEX**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2017**

*Antoine BUTROT*  
*Président*

# RAPPORT DE TRANSPARENCE

## CABINET CIFRALEX

### AU 30 SEPTEMBRE 2017

## SOMMAIRE

<b>MESSAGE DES ASSOCIES .....</b>	<b>1</b>
<b>1. PRESENTATION DU CABINET .....</b>	<b>2</b>
1.1. LE CABINET EN FRANCE .....	2
1.2. LE CABINET AU PLAN INTERNATIONAL – ORGANISATION / GOUVERNANCE .....	4
<b>2. GESTION DES RISQUES DU CABINET .....</b>	<b>5</b>
2.1. INDEPENDANCE .....	5
2.2. CONTROLE QUALITE .....	6
<b>3. CLIENTS.....</b>	<b>7</b>
3.1. CHIFFRE D’AFFAIRES .....	7
3.2. LISTE DES CLIENTS DMF .....	7
3.3. LISTE DES CLIENTS «ETABLISSEMENTS DE CREDIT» .....	7
<b>4. RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>8</b>
4.1. COLLABORATEURS .....	8
4.2. ASSOCIES.....	8
4.3. FORMATION CONTINUE .....	9
4.4. CONTRAT DE PARTICIPATION .....	11
<b>5. FINANCE – DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 2017.....</b>	<b>11</b>
5.1. VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES .....	11
5.2. CAPITAUX PROPRES DU CABINET.....	11
5.3. EFFECTIF DU CABINET.....	11

## MESSAGE DES ASSOCIES

Le CABINET CIFRALEX recherche à assurer à ses clients le meilleur niveau de service.

Dans tous les domaines du commissariat aux comptes, de l'expertise comptable et du conseil, l'approche du CABINET repose sur 4 axes :

- Le choix d'une structure simple et dynamique de professionnels généralistes et réceptifs,
- L'implication personnelle des Associés et la stabilité des équipes,
- La volonté de mettre en œuvre des procédures « qualité » au meilleur niveau,
- L'adhésion au réseau Crowe Horwath International, 8<sup>ème</sup> réseau mondial d'audit, d'expertise comptable et de conseil.

Le CABINET CIFRALEX est heureux de présenter [son rapport de transparence](#), élément essentiel de sa relation avec ses clients, ses prescripteurs et ses autorités de tutelle.

C'est également un engagement de tous les Associés de garantir des procédures « qualité » au meilleur niveau, nécessaire contrepartie de la confiance des clients du CABINET.

Laval, le 22 décembre 2017

### LES ASSOCIES

Béatrice BASTIEN

Antoine BUTROT

Blanche MACQUAIRE

Marie-Fleur  
BOUILLON-BONTE

Sébastien FRANCHI

Pierre-Alain MARTINEAU

Didier BOUSSARD

Erwann HUBY

Géraldine NAVEAU

## 1. PRESENTATION DU CABINET

### 1.1. LE CABINET EN FRANCE

#### Présentation du CABINET

Le CABINET CIFRALEX, Société Anonyme au capital de 549 400 €, est une société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes implantée à LAVAL (Mayenne), au MANS (Sarthe) et à NANTES (Loire-Atlantique).

Le capital social du CABINET, constitué de 13 735 actions de 40 €, est détenu par 11 actionnaires, personnes physiques et personnes morales, dont 10 sont commissaires aux comptes et experts-comptables.

L'activité du CABINET, orientée vers des missions à forte valeur ajoutée, est répartie entre l'expertise comptable, le conseil et le commissariat aux comptes.

Les missions de conseils et d'audit légal sont placées sous la responsabilité de 9 professionnels :

- Béatrice BASTIEN
- Marie-Fleur BOUILLON-BONTE
- Didier BOUSSARD
- Antoine BUTROT
- Sébastien FRANCHI
- Erwann HUBY
- Blanche MACQUAIRE
- Pierre-Alain MARTINEAU
- Géraldine NAVEAU

#### COORDONNEES DES DIFFERENTS SITES

##### **CIFRALEX LAVAL**

92, Avenue Robert Buron  
53000 LAVAL

##### **CIFRALEX LE MANS**

3, Boulevard René Levasseur  
72000 LE MANS

##### **CIFRALEX NANTES**

10, Rue Jack London  
44400 REZE

## **Présentation de Crowe Horwath France**

Le CABINET est membre du réseau Crowe Horwath France, association loi 1901.

Crowe Horwath France compte, en 2017, 22 membres adhérents répartis sur 64 bureaux.

Les entités membres du réseau sont inscrites à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

Elles sont toutes indépendantes et elles exercent des missions d'audit légal et contractuel dans le respect des règles déontologiques des commissaires aux comptes et des experts-comptables.

L'animation de Crowe Horwath France est assurée par un permanent et des commissions spécialisées, notamment une commission audit / EIP (Entité d'Intérêt Public) ; cette commission assure une veille normative et réglementaire et répond aux questions techniques.

Plus généralement, l'association a mis en place des procédures en vue :

- De s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres,
- De vérifier l'absence de conflits d'intérêts au niveau français,
- D'assurer la liaison avec Crowe Horwath International.

## **Gouvernance, modalités d'organisation et de fonctionnement du CABINET et de Crowe Horwath France**

La gouvernance du CABINET est assurée par un Conseil d'Administration qui se réunit autant de fois que la situation l'exige.

Les 9 Associés qui exercent à titre habituel leur profession au sein du CABINET se réunissent régulièrement pour :

- Prendre de manière collégiale les décisions relatives au fonctionnement du CABINET,
- S'informer des décisions d'acceptation, de renouvellement des mandats,
- Confirmer les projets d'opinions émises sur les dossiers sensibles,
- Confirmer les demandes d'informations transmises par le réseau en matière d'incompatibilité.

Crowe Horwath France est dirigé par un Conseil d'Administration et par un Comex sous l'autorité de son Président. Tous sont des Associés des cabinets membres adhérents du réseau.

## **1.2. LE CABINET AU PLAN INTERNATIONAL – ORGANISATION / GOUVERNANCE**

### **Crowe Horwath International**

Le CABINET est membre du réseau Crowe Horwath International.

Crowe Horwath International, 8<sup>ème</sup> réseau mondial (classement IAB) en 2017, est une association de droit suisse regroupant 200 cabinets membres et associés implantés dans 130 pays sur les 5 continents.

Crowe Horwath International est un des membres du Forum Of Firms qui regroupe les principaux acteurs de l’audit dans le monde.

Les métiers exercés par le réseau sont les suivants :

- AUDIT AND ACCOUNTING (audit et comptabilité),
- RISK CONSULTING (risques liés à l’entreprise),
- MANAGEMENT CONSULTING (conseil en management),
- TAX SERVICES (conseil en fiscalité),
- CORPORATE FINANCE (finance d’entreprise).

Crowe Horwath International est dirigé par un Conseil d’Administration (Board) de 10 membres, tous Associés des cabinets membres.

Le Comité exécutif est basé à New-York. Il est relayé par 3 directeurs exécutifs ayant respectivement en charge l’Europe / Afrique, l’Asie et l’Amérique.

Une Direction de l’audit et des risques (audit and assurance Direction) est spécialement chargée du déploiement de la méthodologie d’audit et du processus de contrôle qualité.

### **PCAOB (PUBLIC COMPANY ACCOUNTING OVERSIGHT BOARD)**

Crowe Horwath International a été agréé en 2004 par l’organisme américain de contrôle des sociétés faisant appel au marché financier.

## 2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

Le CABINET dispose d'un guide d'exercice professionnel interne dont la mise en œuvre permet d'assurer un système « qualité » dans la réalisation des missions d'audit légal ainsi que dans toutes autres missions de commissariat aux comptes.

Cette exigence s'inscrit dans un contexte réglementaire international (IFAC), européen (règlement et directive) et français (Code de déontologie), répond aux exigences du réseau Crowe Horwath International et de Crowe Horwath France et permet une supervision externe de la profession par le H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes).

### 2.1. INDEPENDANCE

En matière d'indépendance la charte intègre :

- La déclaration d'indépendance signée annuellement par chaque Associé et par chaque collaborateur – ce point est régulièrement abordé lors des réunions avec l'ensemble des collaborateurs,
- Le contrôle de l'absence de conflit d'intérêts en matière d'acceptation de mission,
- Les conditions de maintien et de poursuite des missions,
- Les exigences en matière de secret professionnel.

Ces règles font l'objet d'une vérification assurée à 3 niveaux, hors contrôles légaux, par :

- Le CABINET,
- Crowe Horwath France,
- Crowe Horwath International.

## 2.2. CONTROLE QUALITE

Les procédures internes destinées à assurer et à contrôler le niveau de qualité exigé par la profession et notre réseau international constituent un des chapitres majeurs du guide d'exercice professionnel du CABINET.

Le contrôle qualité se matérialise de la façon suivante :

- L'application de politiques et de procédures concernant notamment, l'indépendance, les normes d'exercice professionnel et les autres diligences en application des pratiques professionnelles, l'acceptation et le maintien des missions, l'organisation et la documentation des travaux, la confidentialité.
- La supervision des équipes et des dossiers par les Chefs de missions et par les Associés.
- La procédure de revue indépendante effectuée par un Associé non signataire du mandat à l'émission des rapports sur les comptes et qui porte sur :
  - o le bien-fondé de l'opinion,
  - o le respect formel du contenu des dossiers et de la forme du rapport.

Ces deux aspects sont pris en compte si la mission a été répertoriée à risques par la direction du CABINET ou s'il s'agit d'un client classé EIP (Entité d'Intérêt Public). Sur tous les autres dossiers, le respect formel du contenu des dossiers et de la forme du rapport sont systématiquement contrôlés.

- Les revues et les audits de procédures périodiques diligentés par le pôle qualité de Crowe Horwath France ou de Crowe Horwath International.

Le CABINET a fait l'objet, au titre de son exercice professionnel 2014, d'un contrôle périodique du H3C (Haut Conseil au Commissariat aux Comptes) qui n'a pas mis en évidence de dysfonctionnements ou conduit à des observations critiques sur l'organisation du cabinet et l'accomplissement des missions légales.

Le cabinet a mis en place des processus permettant de communiquer les règles et procédures d'indépendance à tout le personnel. Ces règles et procédures font l'objet d'une veille attentive pour prendre en compte les évolutions réglementaires. Nous confirmons que l'indépendance a fait l'objet d'une vérification interne.

### 3. CLIENTS

#### 3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

##### Chiffre d'affaires du réseau international

Les cabinets membres de Crowe Horwath International ont réalisé un chiffre d'affaires 2017 de 3 500 M\$

##### Chiffre d'affaires du réseau France

Les cabinets membres de Crowe Horwath France ont réalisé un chiffre d'affaires 2017 de 102 M€

Près du quart du chiffre d'affaires est réalisé dans des missions de contrôle légal des comptes.

##### Chiffre d'affaires du CABINET

Le CABINET a réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2017, un chiffre d'affaires de 4 418 K€. Le chiffre d'affaires relatif aux missions de contrôle légal a été de 905 K€, avec une proportion non significative de missions autres que celles relevant de la certification des états financiers.

#### 3.2. LISTE DES CLIENTS DMF

Le CABINET est commissaire aux comptes du CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE.

#### 3.3. LISTE DES CLIENTS «ETABLISSEMENTS DE CREDIT»

Le CABINET est commissaire aux comptes du CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE.

## 4. RESSOURCES HUMAINES

### 4.1. COLLABORATEURS

#### Effectif au plan international

Crowe Horwath International compte 35 000 collaborateurs en 2017.

#### Effectif en France

Crowe Horwath France compte plus de 1 000 collaborateurs en 2017, dont un quart se consacre à des missions d'audit en totalité ou en partie.

#### Effectif du CABINET

Sur un effectif global de 36 personnes, les effectifs dédiés au commissariat aux comptes sont plus spécifiquement de 7 personnes.

En fonction de leurs compétences, les collaborateurs rattachés à l'activité d'expertise et de conseils sont amenés à intervenir ponctuellement sur des missions d'audit.

### 4.2. ASSOCIES

#### Nombre d'Associés au plan international

Crowe Horwath International compte près de 3 000 Associés en 2017.

#### Nombre d'Associés en France

Crowe Horwath France compte 120 Associés en 2017.

## **Nombre d'Associés du CABINET**

Les 9 Associés qui exercent à titre habituel leur profession au sein du CABINET réalisent aussi bien des missions d'expertise comptable que de commissariat aux comptes. Deux Associés réalisent cependant presque exclusivement des missions légales.

La rémunération des Associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de l'atteinte d'objectifs collectifs.

## **4.3. FORMATION CONTINUE**

### **Politique du CABINET**

La politique de recrutement et le niveau de formation initiale sont des éléments importants dans les procédures du CABINET puisqu'ils conditionnent la qualité future de l'audit et ce qui pourra être effectivement demandé aux collaborateurs.

Le système d'évaluation des collaborateurs et le plan de formation s'inscrivent dans l'évolution de la carrière de chacun et le développement de ses compétences.

Le coût net de la formation est, de manière récurrente, supérieur à 4 % des salaires.

Les Associés ont l'obligation de suivre une formation professionnelle et d'en rendre compte à la Compagnie Régionale.

Une attention particulière est apportée au suivi des stagiaires, notamment :

- Le nombre d'heures qu'ils effectuent en commissariat aux comptes durant leur stage,
- Le suivi de leur activité réalisé par leur maître de stage, sur la vérification des rapports rendus et la participation à la formation obligatoire,
- Les actions de formations qu'ils suivent dans le cadre de leurs travaux au CABINET.

Pour l'ensemble des collaborateurs, le CABINET dispose d'un plan de formation annuel. Les formations sont organisées en intra ou en inter :

- En intra, deux groupes sont constitués, les cadres et stagiaires et les non cadres :
  - les cadres et stagiaires sont réunis une journée par trimestre,
  - les non cadres sont réunis une demi-journée par trimestre.
- En inter, le choix des formations répond aux attentes du CABINET et de la personne intéressée, ainsi que des contraintes réglementaires pour les stagiaires.

Par ailleurs, des réunions techniques périodiques sont organisées pour l'ensemble des collaborateurs. Celles-ci permettent d'effectuer un point sur l'actualité et sur l'utilisation des supports du CABINET.

### **Autres actions**

Les Associés, à travers des actions spécifiques, concourent par ailleurs au haut niveau de cette formation dans des axes jugés stratégiques pour le CABINET :

- Béatrice BASTIEN est spécialisée dans l'accompagnement des entreprises en stratégie financière et patrimoniale et est vice-présidente de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers,
- Antoine BUTROT a été président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers,
- Marie-Fleur BOUILLON-BONTE est référent dans le domaine des IFRS et du secteur bancaire,
- Didier BOUSSARD est contrôleur qualité à l'Ordre des Experts-Comptables,
- Sébastien FRANCHI est référent dans le secteur des collectivités locales et territoriales, notamment auprès de leurs satellites,
- Géraldine NAVEAU et Blanche MACQUAIRE animent régulièrement des actions de formation à l'Université du Maine,
- Pierre-Alain MARTINEAU est membre de la commission secteur non marchand à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

## **Déclaration de la Direction du CABINET attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle**

La Direction du CABINET atteste la bonne application des dispositions de l'article R.822-61 du Code de commerce.

### **4.4. CONTRAT DE PARTICIPATION**

Les salariés du CABINET bénéficient depuis 1994 de la participation des salariés.

## **5. FINANCE – DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

### **5.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

En K€

- Commissariat aux comptes et audit	905
- Expertise et conseils	<u>3 513</u>
<b>Total</b>	<b>4 418</b>

Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique permanent afin de s'assurer de l'indépendance du CABINET.

### **5.2. CAPITAUX PROPRES DU CABINET**

Le montant des capitaux propres du CABINET s'élève au 30 Septembre 2017 à 2 087 K€.

Le niveau de rentabilité de la structure est un élément déterminant de l'indépendance du CABINET.

### **5.3. EFFECTIF du CABINET**

L'effectif du CABINET est composé de 36 personnes.